

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 JUILLET 2021

À 20 H 00

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Laurence VASSEUR, Patricia CHANEL, Delphine MAURAND et Céline MICHON.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Michel MEYER, Jérôme TRON et Dorian BEGHELLI.

Excusés : Mmes Catherine JANTON (pouvoir à Mme Patricia CHANEL), Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Séverine BRESSAND. Mrs Claes WIKLUND (pouvoir à M. Michel MEYER) et Richard DEVOY

Date de convocation du conseil municipal : le samedi 17 juillet 2021

Monsieur Robert GALLET est désigné aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- Droit de préemption urbain,
- Contrat de nettoyage à compter de septembre 2021,
- Modification du Plan Local d'Urbanisme.

En préambule, le Conseil Municipal reçoit M. MORELLE, nouveau major en poste à la Gendarmerie de PONT D'AIN.

Ce dernier présente son parcours professionnel et privé, fixe les objectifs qu'il envisage pour la Communauté de Brigade de Pont d'Ain ainsi que les relations à établir avec les élus.

A la rentrée de septembre, la démarche participation citoyenne devrait être réactivée.

Il donne les statistiques relatives aux faits de délinquance enregistrés à DRUILLAT et note que bienheureusement ces derniers sont très bas.

Les élus font part de quelques points nécessitant une vigilance et l'intervention éventuelle des services de gendarmerie notamment pour :

- Le non-respect du feu de signalisation au hameau de La Ruaz,
- Des problèmes de bruit et de comportement imputables à des jeunes sur le terrain de l'Amicale des Chaumes, toujours au hameau de La Ruaz,
- Le brûlage à l'air libre...

DEMISSION D'UN ELU :

Monsieur le Maire fait part de la lettre de démission que vient de lui adresser M. Claes WIKLUND qui doit quitter ses fonctions de conseiller municipal, pour des raisons professionnelles.

Des remerciements lui sont adressés pour sa collaboration au sein du Conseil Municipal et il lui est souhaité une bonne continuation dans sa carrière qui le conduira dans une nouvelle région.

Il sera remplacé par **Mme Christine DOLE domiciliée au 1589, route de Dompierre au hameau de La Ruaz**, qui assiste à la présente séance en tant que public.

Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.

Il lui est proposé de réfléchir aux commissions qu'elle souhaite intégrer afin qu'une nouvelle désignation et organisation de ces dernières interviennent au cours d'une prochaine réunion.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes d'urbanisme enregistrées depuis la dernière séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 29/2021 – Demande de Maître Vanessa GELOS concernant la propriété de M. et Mme CASSON Baptiste, cadastrée section D n° 651 située 30, Impasse du Pelloux – La Ruaz – Zone Ub du PLU.

N° 30/2021 – Demande de Maître Stéphane VIEILLE concernant les parcelles cadastrées section ZC n° 31 et ZC n° 32 situées à la Bavotière (propriété FLOCHON) – Zone Np du PLU.

N° 31/2021 – Demande de Maître Stéphane VIEILLE pour la parcelle cadastrée section ZC n° 30 située à la Bavotière (propriété FLOCHON) – Zone Np du PLU

N° 32/2021 – Demande de Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET concernant la propriété de M. CEVASCO Yoan située 130, chemin du Moulin et cadastrée section C n° 992 – Zone Ub du PLU

N° 33/2021 – Demande de Maître Grégory VIALATTE pour la propriété bâtie située 2545, route Neuve au Roset (propriétaire M. BROYER Loïc), cadastrée section E n° 725 et 1018 – Zones Ub et A du PLU.

Certificats d'Urbanisme opérationnels :

N° 34/2021 – Demande de Mme Josette MICHON pour savoir si le projet suivant envisagé est réalisable : changement de destination d'un garage indépendant de l'habitation et extension de cette annexe de plain-pied de 45 m², création de deux ouvertures au sud et à l'ouest, pose d'une fenêtre de toit et création d'une ouverture supplémentaire à l'ouest – Propriété cadastrée section D n° 590 (2 225 m²) – Zone Ad du PLU mais étant précisé que l'annexe concernée se trouve à environ 25 mètres d'une exploitation agricole actuellement à usage de centre équestre.

Déclarations Préalables :

N° 31/2021 – Demande déposée par Mme Agnès MARTIN concernant un projet de changement d'un portail et des portes de garage – Propriété constituée des parcelles B 591- B 592 et B 593 située 101, route des Creuses. Zone Ua

N° 32/2021 – Demande d'ISOWATT pour la pose de panneaux photovoltaïques (16 m²) sur la toiture de l'habitation de M. et Mme SCHEIBER sise 259, Chemin du Moulin – Parcelle C 1142 – Zone Ub du PLU

N° 33/2021 – Demande de M. BROYER Loïc pour la régularisation d'un abri de jardin implanté sur la propriété cadastrée section E n° 725 et 1018 au 2545, route Neuve – Le Roset – Zones Ub et A du PLU.

N° 34/2021 – Demande de Mme Stéphanie PAULETTO pour la pose d'une fenêtre de toit sur une habitation et la dépose d'une partie du toit sur une grange existante pour création d'un jardin clos avec

conservation des murs existants et maintien du portail. Parcelles A 766 et 763 localisées 16, chemin du Four à Turgon – Zone Ua du PLU.

N° 35/2021 – Demande de Mme Sylvie BOTTEX pour la construction d'une véranda en aluminium laqué blanc de 15 m² en façade ouest de l'habitation cadastrée section B n° 711 située 186, rue de la Chansonne au village – Zone Ub du PLU.

N° 36/2021 – Demande de M. Sylvain GALLET pour la pose d'une installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour une superficie de 30.6 m² – Parcelle cadastrée section B n° 616 sise 1618, route de Pont d'Ain – Zone Ua du PLU.

Demande de permis de construire :

N° 06/2021 – Demande de M. Pierre FAFOURNOUX pour la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles B 2235 et B 2236 (1 010 m²) – Route de Pont d'Ain – Zone Ub du PLU.

N° 07/2021 – Demande de M. GIRODON David pour la rénovation d'une ancienne remise pour créer une habitation – Chemin du Four – Parcelle A 761 et A 762 – Zone Ua du PLU.

Droit de préemption urbain :

N° 11/2021 – Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants (10 élus présents et 3 pouvoirs), décide de ne pas user de son droit de préemption dans le cadre du projet de mutation de la propriété bâtie constituée des parcelles E 725 au 2545, route Neuve et E 1018 (Les Charmettes) – Propriété de M. Loïc BROYER – Acquéreurs : Mme Sandrine BRUN et Monsieur Sylvain BERTHET – Zones Ub et A du PLU – Demande formulée par Maître Grégory VIALATTE.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Aménagement d'une bibliothèque : la commune a obtenu une nouvelle subvention d'un montant de 2 700.00 € pour l'aménagement de la Bibliothèque au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (Etat).

La subvention demandée pour l'achat de mobilier auprès du Conseil Départemental est à l'étude (accusé réception du 22 juin 2021) mais doit faire l'objet d'une nouvelle rédaction afin de coïncider avec les derniers devis établis et retenus pour cet équipement, à savoir :

- 2 992.05 € pour MANUTAN,
- 138.00 € pour IKEA,
- 349.84 € pour BUREAU VALLEE,
- Soit un montant global de 3 479.89 €.

Il s'agit donc simplement d'un problème de « conformité », expliqué par M. Michel MEYER, en charge de ce dossier, entre la première délibération adoptée avec des devis, du mobilier et des fournisseurs différents, et la dépense prévisionnelle finalement retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la nouvelle délibération demandée en fonction des explications énoncées ci-dessus, à l'unanimité des votants (13 dont 3 pouvoirs).

Les travaux au groupe scolaire ont bien débuté comme prévu dès le 9 juillet et sont en voie d'achèvement : le remplacement des éclairages, l'abaissement des plafonds et la pose d'isolation sont réalisés.

Le changement des menuiseries a débuté le 19 juillet 2021 et se terminera au cours de la présente semaine.

Des travaux de reprise des entourages des fenêtres et portes seront confiés aux adjoints techniques.

A la mairie et à la salle polyvalente, des LED se sont substitués aux éclairages classiques.

PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Les associations avaient été conviées à une réunion le mercredi 21 juillet 2021 afin de leur exposer les premières esquisses relatives au projet d'extension de la salle polyvalente.

Une douzaine de personnes représentaient le milieu associatif pour un débat constructif.

Différentes interrogations ont été soulevées et des suggestions recueillies concernant notamment :

- Les 3 mètres laissés entre la future extension et la propriété voisine,
- La hauteur du toit terrasse,
- Les toilettes : leur nombre ; le déplacement de cloisons ; la nécessité de créer des toilettes pour les personnes à mobilité réduite côté femmes et côté hommes ; le maintien des toilettes enfants dans l'extension ou à leur emplacement actuel ; le déplacement des toilettes projetées de chaque côté de la nouvelle entrée....
- Le déplacement de la chaufferie qui pourrait permettre une extension de la cuisine,
- L'utilité de l'élévateur qui pourrait être remplacé par une rampe d'accès,
- La surface du local rangement qui devrait être plus conséquente,
- Le vestiaire jugé quant à lui trop grand (8 m2),
- La prévision d'un local poubelle (non envisagée dans les premières esquisses),
- Le déplacement des bouteilles de gaz et leur relocalisation,
- L'aménagement du bar et de sa réserve,
- La largeur du couloir d'entrée,
- Le rétablissement des règles de livraison pour la société en charge de la fourniture des repas de la cantine,
- L'agrandissement du préau côté de l'ancienne cure,
- L'accès PMR dans la partie existante,
- La suppression de certaines cloisons dans la partie existante pour gagner de la place sur la partie carrelée (mur actuel du bar, réalignement de la salle avec la porte...),
- L'accès et le stationnement de camions de livraison ou frigorifiques....

Toutes ces remarques seront présentées à M. Franck TURQUOIS, architecte, au cours d'une réunion qui se tiendra ce mardi 27 juillet 2021 à 18 h 30, en salle de la mairie.

Il est néanmoins rappelé que pour des raisons législatives (respect des réglementations incendie, PMR...), techniques ou financières ; toutes ne pourront être prises en compte ou satisfaites.

Tous les membres du conseil municipal qui souhaitent s'associer à cette séance seront les bienvenus.

VOIRIE ET CIMETIERE :

L'entreprise SOCAFL a effectué les travaux de bicouche prévus :

- Chemin du Sabot,
- Chemin de la Pierre à La Ruaz,
- Impasse du Pressoir à Turgon,
- Impasse des Lilas au village.

L'enrobé à chaud sur le chemin d'accès à la salle polyvalente (entre l'église et la salle) a également été réalisé.

Le marquage rue de la Chansonne pour la création de stationnement a aussi été fait.

Enfin, les travaux de point à temps seront exécutés à la fin de la présente semaine (jeudi et vendredi).

Les panneaux pour la mise en place de l'interdiction de circulation au plus de 19 tonnes sont en commande

Au cimetière, un aménagement a été réalisé dans une allée pour tenter de contrer la pousse de l'herbe.

Il reste à vérifier l'efficacité de ce système et sa longévité.

Une nouvelle obligation sera introduite pour les opérateurs funéraires lors du creusement de fosses.

En effet, il est indispensable d'empêcher la pose de terre sur les allées pour éviter la repousse de végétation.

En conséquence, le recours à une bâche sera préconisé et il sera interdit de déposer les terres directement sur le sol de l'allée.

Les trois nouveaux columbariums ont été commandés auprès de l'entreprise COMTET, comme décidé lors de la précédente séance.

MATERIEL INCENDIE :

Du matériel incendie a été acquis pour le CPI (dévidoir, électropompe, aspirateur et kit SQUAD pour une dépense de 1 648.48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal adopte une délibération, à l'unanimité des votants (13 dont 3 pouvoirs) afin de présenter une demande de subvention auprès du SDIS.

EDITION D'UN LIVRE DE RECETTES DRUILLATIS ET VENTE AU PROFIT DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LE FINANCEMENT DU MOBILIER :

Un livre a été réalisé par les bénévoles de la bibliothèque de la Source, qui ont livré leurs recettes préférées, complétées de celles de lecteurs et de voisins.

Les conseils œnologiques de Robert ont complété cet ouvrage illustré avec talent par Mme Dominique LOCCA.

Des imprimeurs ont été contactés. La meilleure proposition recueillie a été établie par la société COPYMEDIA de CANEJAN, avec un coût de 4.37 € par ouvrage soit une dépense prévisionnelle de 1 091.89 € T.T.C.

Il est prévu de proposer cet ouvrage au prix de 10 € minimum l'unité.

L'acquisition de cet ouvrage constituera un don, pour participer au financement du mobilier et matériel pour la bibliothèque.

Sur 250 exemplaires, il est envisagé d'en distribuer une quarantaine aux contributeurs, déduction faite du dépôt légal éditeur, dons à la BDP et à la bibliothèque de DRUILLAT....

Il resterait environ 210 exemplaires qui pourraient correspondre à un bénéfice prévisionnel de 1 200.00 €.

Le Conseil Municipal, par délibération, à l'unanimité des votants (13 dont 3 pouvoirs) :

- **Approuve ce projet et décide de la prise en charge des frais d'édition par le budget communal,**
- **Accepte le devis présenté par la Société COPYMEDIA,**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la finalisation de cette procédure.**

DECISION MODIFICATIVE :

Le Conseil adopte, à l'unanimité des votants (13 dont 3 pouvoirs) une décision modificative portant sur le transfert de crédits entre :

➔ Le compte 6067 achat de fournitures scolaires (800.00 €) et le compte d'investissement 21783 (matériel informatique) pour le financement d'un tableau numérique destiné à l'école,

➔ Le compte 022 – Dépenses imprévues et le compte 6237 – Publications (1 000 € pour l'édition de l'ouvrage de cuisine).

NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX :

Le contrat de nettoyage est arrivé à son terme.

Il est donné connaissance de la nouvelle proposition établie par la Société ULTRANET, avec un maintien des prestations habituelles et de celles complémentaires résultant de la situation sanitaire.

Le coût annuel s'établit à :

- 37 973.30 € T.T.C.,
- 1 529.17 € T.T.C. pour les prestations complémentaires qui seront abandonnées lorsque la situation sanitaire l'autorisera.

Le coût horaire est de 18.74 € H.T. soit 22.48 € T.T.C.

Le contrat correspond à 1 690 heures pour les prestations habituelles et 68 heures pour les prestations complémentaires.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants (13 dont 3 pouvoirs) :

- Approuve le devis qui lui est présenté pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,
- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant et à mandater les dépenses mensuelles qui lui sont attachées.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Une nouvelle consultation de la CDPENAF est intervenue. Elle a émis un avis favorable concernant les STECAL mais formule une remarque pour la réglementation des annexes en zone A qui ne correspond toujours pas à la doctrine départementale.

En effet, il est proposé une surface d'emprise au sol de 50 m² par annexe (rédaction du bureau d'études) alors que pour le département, il s'agit d'une surface totale de 50 m², toutes annexes confondues.

Il sera donc nécessaire de réécrire le règlement en respectant scrupuleusement la formulation imposée par le département.

Les personnes associées ont également été destinataires du dossier de modification avant mise à enquête publique et la plupart ont, soit émis des avis favorables, soit n'ont présenté aucune remarque.

Par contre, la Préfecture attire l'attention de la commune sur la réglementation proposée pour le stationnement qu'elle trouve ambiguë et difficile à appliquer.

Elle conseille donc à la commune de modifier les dispositions introduites afin de les clarifier ou de procéder à leur retrait.

L'avis de la Préfecture est favorable sous réserve de la prise en compte des remarques émises concernant :

- Le stationnement comme évoqué ci-dessus,
- Un point rédactionnel du dossier : CRP page 16 – article 11 : évolutions à n'appliquer qu'aux zones A, les secteurs ND ne pouvant être concernés (pour exemple, des modifications seront apportées pour les clôtures autorisées ; ces dernières pourront s'appliquer dans toutes les zones sauf en Nd).

Il a été demandé à l'Atelier du Triangle de reprendre le règlement pour l'application de la doctrine du département sur les annexes en zone A, le retrait des secteurs ND pour l'application des évolutions réservées aux seules zones A.

Par contre, **pour la réécriture du paragraphe relatif au stationnement, une réunion de la commission urbanisme élargie à l'ensemble du Conseil Municipal est nécessaire** et est proposée ce vendredi 30 juillet prochain à 17 h 00 en salle de la mairie.

CARTOGRAPHIE DES ALEAS DE LA COMMUNE :

Le bureau d'études ALP'GEORISQUES de DOMENE (38) a été retenu par la DDT de l'Ain pour travailler sur la cartographie des aléas de la commune (carte de risques naturels).

Une séance de travail a réuni, le 20 juillet dernier, en salle de la mairie, M. Éric PICOD, représentant de la société énoncée ci-dessus et M. Robert GALLET en tant qu'élu, afin de répertorier les secteurs géographiques éventuellement concernés.

Sur décision de l'Etat, la commune sera dotée d'un plan de préventions des risques.

Le bureau ALP'GEORISQUES présentera les résultats de ces travaux au cours de nouvelles réunions dont les dates ne sont pas déterminées.

DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR LA SECURISATION DE LA RIVIERE D'AIN :

Par mail du 9 juillet dernier, la Préfecture de l'Ain dresse un premier bilan du dispositif mis en place, depuis un mois, pour la sécurisation de la rivière d'Ain.

Globalement, le dispositif paraît adapté et efficace mais la météo de juin a favorisé une fréquentation mesurée.

Les actions mises en place sont notamment :

- Depuis le 6 juin, un poste avancé composé de 3 réservistes et présents les vendredis, samedis et dimanches,
- 300 heures de surveillance,
- Au contrôle de 120 personnes et 240 véhicules,
- A 150 verbalisations, essentiellement pour du stationnement, souvent anarchique voir dangereux.
- Pour ce début de saison, des actions pédagogiques pour expliquer les interdictions de feu et de barbecues.
- Les collectivités en charge du dispositif de collecte des déchets ont adapté leur service aux fréquentations et des ajustements sont encore faits au vu des remontées de terrains chaque semaine, mais pas de situation difficile à signaler à ce jour.
- Arrêtés de circulation, stationnement, interdiction de saut des ponts : tout est en ordre de marche et les panneaux d'interdiction en place.
- D'après les premières analyses, les eaux de baignade sont bonnes et pour l'instant il n'est pas rencontré de difficulté avec l'activité canoé kayak.
- Une cellule de coordination a été introduite et regroupe tous les mardis en fin d'après-midi les services de l'Etat et les intercommunalités. Elle permet un échange d'informations et l'apport d'actions correctives conformes aux objectifs qui lui ont été donnés.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire évoque les travaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Bourg :

- La redevance spéciale administration (RSA) sera mise en place et s'appliquera aux collectivités, selon des tarifs et des dispositions en cours d'élaboration,
- Les points évoqués lors du dernier conseil communautaire sont détaillés sachant que tous les élus sont destinataires d'un compte-rendu.

Heure de clôture de la séance : 22 h 48

Date de la prochaine séance : lundi 13 septembre 2021 à 20 h 00.